

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CHALAND Jean Paul

Présents : CHALAND Jean-Paul – DUMAS Georges - DESAGE RECHATIN Fabienne – PICHON DELOME Marie-Line – BROUSSARD Olivier CROUZET Eric - PACALON Didier - PICHON Daniel –VEY Christophe

Absents : GUERIN Alain - BROUSSARD Frédéric

### **PRESBYTERE**

Le diagnostic parasite réalisé dans le presbytère atteste la présence de mэрule. Ce champignon se propage en présence d'humidité.

Le conseil municipal décide donc de traiter ce parasite avant de procéder à la vente du bâtiment et de poser un train le long du presbytère afin de limiter l'humidité.

### **SUBVENTION AMENAGEMENT DE LA PLACE**

Le conseil municipal décide de demander au Département une subvention au titre du contrat 43-11 du Haut Lignon pour l'aménagement de la place et du parvis du prieuré.

### **BIENS DE SECTION DU CROUZET**

La commune va proposer aux propriétaires de la section du Crouzet d'acquérir certaines portions de chemins communaux qui traversent leurs propriétés. La section n'ayant plus de membres, la commune envisage également de transférer les biens de la section à la commune

### **DECISION MODIFICATIVE**

Une décision modificative est nécessaire pour pouvoir régler la participation financière de la commune au Syndicat d'Energie de la Haute-Loire pour les travaux de recensement d'éclairage public.

### **ENTRETIEN CHEMINS**

La réfection des chemins des Hyversets et du Crouzet a été réalisée.

Les chemins de Belchamp au Crouzet et celui des Barges vont être également être restaurés

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Local de stockage : un local de stockage va être construit près de l'ancienne école
- Matériel et véhicule : Afin de simplifier le travail de l'employé communal, la commune va acquérir du matériel (tracteur tondeuse...) et réfléchit à l'acquisition d'un véhicule
- Nom du gîte : Le gîte communal se nommera désormais « L'école »
- Vidéo : Une vidéo sur la commune est visible sur le site de la commune et de la communauté de communes et sur les réseaux sociaux